

Département
Haute Loire

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau
de l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Lignon

Séance du 25 Octobre 2022

Date d'envoi de la convocation : 19 octobre 2022	<u>Conseillers en exercice</u> : 10
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le :	<u>Présents ou représentés</u> : 6
Délibération n°: 202210-08B	<u>Pouvoirs</u> : 0
	<u>Excusés</u> : 4

Objet : Renouvellement contrat de travail

Le Bureau de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 25 octobre 2022 au siège de l'EPAGE Loire Lignon situé 1 Impasse du Forum de Corsac à 8h30 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

Communauté de communes Pays de Montfaucon : SOUVIGNET Bernard
Communauté de communes Loire Semène : ARNAUD Sébastien
Communauté de communes Marches du Velay Rochebaron : MONTAGNON Jean-Philippe
Communauté de communes Montagne d'Ardèche : VALETTE Charles
Communauté de communes Mézenc Loire Meygal : DELABRE Philippe

Excusés :

Communauté de communes du Haut-Lignon : BROUSSARD Olivier
Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : PALHIÈRE Jean-Louis
Communauté de communes des Monts du Pilat : BONNEFOY Régis
Communauté de Communes Ambert Livradois FOREZ : SAVINEL Jean

lesquels forment la majorité en exercice du Bureau.

Secrétaire de séance : **Philippe DELABRE**

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que l'EPAGE Loire Lignon porte l'élaboration du Contrat territorial Loire Montagne (issu de la fusion du CT Borne et CT Haut Bassin de la Loire).

Durant cette phase intermédiaire, une programmation de travaux, déposée à l'AELB se poursuit. Ces travaux sont financés à des taux plus intéressants et sur des cours d'eau qui ne seront pas prioritaires dans le futur contrat.

L'équipe technique du Contrat Territorial Loire Montagne est dimensionnée sur la base de 2 ETP.

Jean-Michel CHAPAT est recruté, en qualité de technicien rivière, depuis le 25/03/2019. Son contrat a été renouvelé le 01/10/2020 pour une durée de 2 ans. Celui-ci arrive à son terme le 31/12/2022.

Compte tenu que le dimensionnement de l'équipe technique est basé sur 2 ETP et de la fin de son contrat au 31/12/2022, il est proposé le renouvellement du contrat à temps complet de cet agent pour une durée de 2 ans et 2 mois et 24 jours soit jusqu'au 24/03/2025.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, à l'unanimité :

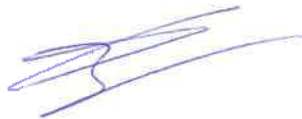
-VALIDE le renouvellement du contrat de Jean Michel CHAPAT pour une durée de 2 ans et 2 mois et 24 jours à compter du 01/01/2023 jusqu'au 24/03/2025 ;

-AUTORISE le Président de l'EPAGE Loire Lignon à signer le contrat de travail et tous documents y afférents ;

-DIT que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération seront prévus en section de fonctionnement du budget primitif 2023 de l'EPAGE Loire Lignon – chapitre 012.

Fait le 25 octobre 2022, à Brives-Charensac
Tous les membres présents ont signé au registre.

Le Président de l'EPAGE Loire Lignon,



Jean-Paul BRINGER

Le Secrétaire de séance

Philippe DELABRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État